



## CLUB d'AEROMODELISME DU NOYONNAIS REGLEMENT INTERIEUR



### ANNEXE SECURITE DES VOLS « INDOOR »

1/2

1/ Seuls les hélicoptères et multi rotors d'un poids maximum de 1 kg et les avions d'un poids maximum de 0,6 kg sont autorisés à voler en salle. Les moteurs thermiques sont interdits.

2/ Entre les vols, les aéromodèles seront entreposés en dehors de l'aire d'évolution si possible (vestiaire, dégagement, etc...).

3/ Seuls les pilotes en action sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'évolution, les autres sont priés de rester en retrait ainsi que les visiteurs.

Rappel : Les adhérents veilleront à informer les personnes qui les accompagnent de ces dispositions, ces dernières sont sous leurs responsabilités.

4/ L'utilisation du panneau de fréquences est obligatoire (sauf utilisateur de la bande 2.4 GHz). Seules les fréquences officielles en France sont autorisées.

#### Mode d'emploi :

A- **S'assurer que la fréquence est libre** et placer sa pince sur le tableau avant d'allumer son émetteur.

B- En fin de vol, retirer sa pince du tableau afin de libérer la fréquence pour un autre utilisateur.

5/ Afin de prévenir les accidents, soignez votre installation radio, chargez correctement vos accus avant chaque séance de vol.

**AVANT DE DECOLLER**, vérifiez l'amplitude et le sens de débattement des gouvernes. N'oubliez pas de sortir les antennes (émetteur et récepteur). Ne restez pas dans le plan de rotation de l'hélice, éloignez les curieux. Après le démarrage, placez-vous derrière l'appareil.

Après un crash ou un atterrissage brutal, vérifier les installations à l'intérieur de la cellule avant de remettre en l'air un appareil endommagé.



## CLUB d'AEROMODELISME DU NOYONNAIS REGLEMENT INTERIEUR



### SECURITE DES VOLS « INDOOR »

2/2

6/ Afin de ne pas léser les pilotes d'avion, débutants ou non, des créneaux d'un quart d'heure leurs seront **exclusivement réservés**, la cohabitation entre hélicoptères, multi rotors et d'avions étant difficilement concevable en terme de sécurité.

Selon le découpage suivant :

**Vols « 3 D » hélico**: Ce type de vol réclame beaucoup d'espace, à titre expérimental, deux créneaux seront réservés exclusivement aux pilotes à cet effet : **de 11H15 à 11H30** et de **12H45 à 13H00**. Un seul pilote en vol à la fois, s'il y a plusieurs pratiquants de « 3D », ils se partagent le créneau (2 X 7 minutes d'adrénaline chacun).

**Horaire des créneaux « Hélico » :**

**10H15 à 10H30 - 10H45 à 11H00 - 11H15 à 11H30 (vols 3D Hélico)**  
**11H45 à 12H00 - 12H15 à 12H30 - 12H45 à 13H00 (vols 3D Hélico)**

**Horaire des créneaux « Avion » :**

**10H00 à 10H15 - 10H30 à 10H45 - 11H00 à 11H15**  
**11H30 à 11H45 - 12H00 à 12H15 - 12H30 à 12H45**

7/ Selon le nombre de pratiquants et le type d'aéromodèle (avion, hélico, multi rotors) les présents créneaux seront activés ou non après entente entre les pilotes.

8/ Chaque adhérent est chargé de faire respecter le présent règlement intérieur.

**LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS**

Le Président du Comité Directeur

